

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Nouredine HAJJI.

### Bilan de la société Attijari Leasing arrêté au 31 décembre 2022 (exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	20 491 366	12 295 062
Créances sur la clientèle de Leasing	5	435 762 158	437 062 495
Acheteurs factorés	6	10 096 775	11 404 177
Portefeuille de placement	7	1 994 951	7 459 291
Portefeuille d'investissement	8	20 148 033	19 456 957
Valeurs immobilisées	9	4 443 543	4 790 373
Autres actifs	10	5 475 507	4 541 427
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>498 412 333</b>	<b>497 009 782</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	11	426	569
Dettes envers la clientèle	12	8 726 167	8 900 183
Comptes courants des adhérents	6	2 325 951	2 196 184
Emprunts et dettes rattachées	13	366 550 189	371 964 961
Fournisseurs et comptes rattachés	14	47 246 839	42 435 697
Autres passifs	15	7 110 836	9 006 621
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>431 960 408</b>	<b>434 504 215</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		24 912 102	22 852 238
Résultats reportés		6 553 329	3 203 838
Modifications comptables		-	1 890 629
Résultat de l'exercice		7 486 494	7 058 863
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>66 451 925</b>	<b>62 505 568</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>			<b>498 412 333</b>
			<b>497 009 782</b>

**Etat des engagements hors bilan de la  
société Attijari leasing  
arrêté au 31 décembre 2022  
(Montants exprimés en dinars)**

	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	26 290 612	21 111 751
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	56 875 195	51 288 397
Engagements de factoring	42-A-1	2 989 608	4 037 017
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Garanties reçues	42-B-1	49 184 783	40 218 671
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	91 412 335	87 344 770
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	28 500 000	35 000 000

**Etat de résultat de la société Attijari Leasing**  
**Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus de Leasing	<b>17</b>	57 246 185	56 539 893
Revenus de Factoring	<b>18</b>	2 155 445	1 742 412
<b>Total des revenus</b>		<b>59 401 631</b>	<b>58 282 305</b>
Autres produits d'exploitation	<b>19</b>	2 488 698	2 490 957
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>61 890 329</b>	<b>60 773 262</b>
Charges financières nettes	<b>20</b>	(32 564 652)	(33 358 560)
Commissions encourues		(532 745)	(616 400)
Produits des placements	<b>21</b>	496 592	822 099
<b>PRODUIT NET</b>		<b>29 289 523</b>	<b>27 620 400</b>
Charges de personnel	<b>22</b>	(10 306 980)	(9 121 128)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 201 125)	(3 704 460)
Dotations aux amortissements	<b>24</b>	(706 975)	(586 955)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(14 215 080)</b>	<b>(13 412 544)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>15 074 443</b>	<b>14 207 857</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(3 886 751)	(4 350 899)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	<b>26</b>	(703 813)	(226 246)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 483 878</b>	<b>9 630 711</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	471 866	341 676
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(8 889)	(950)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>10 946 856</b>	<b>9 971 437</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(3 089 761)	(2 646 302)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>7 857 095</b>	<b>7 325 135</b>
Eléments extraordinaires		(370 602)	(266 271)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 486 494</b>	<b>7 058 863</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		<b>0</b>	<b>1 890 629</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>7 486 494</b>	<b>8 949 492</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>		<b>2,722</b>	<b>2,567</b>

**Etat de flux de trésorerie de la société Attijari leasing**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	336 023 454	327 184 914
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	61 327 351	48 401 355
Financements des adhérents		(57 699 064)	(45 586 740)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(264 650 665)	(241 444 149)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(13 401 080)	(11 625 032)
Intérêts payés	34	(33 341 632)	(35 524 256)
Impôts et taxes payés	35	(17 017 802)	(13 276 001)
Restitution de TVA		0	
Autres flux de trésorerie	36	7 543 385	25 657 500
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>18 783 945</b>	<b>53 787 591</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(468 658)	(1 301 671)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	0	139 103
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 359 676)</b>	<b>(3 662 568)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions	40	(3 540 136)	(133 716)
Encaissements provenant des emprunts		235 067 539	207 958 762
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(251 255 226)	(253 879 450)
Flux liés au financement à court terme		11 500 000	5 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(8 227 823)</b>	<b>(41 054 404)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>8 196 447</b>	<b>9 070 618</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice</b>		<b>12 294 493</b>	<b>3 223 875</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	41	<b>20 490 940</b>	<b>12 294 493</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

## **1-2 Régime fiscal de la société**

### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur

résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants :** Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis :** Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard :** Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique :** Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles :** Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

#### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Cette méthodologie adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ». se présente comme suit :

#### **1. La détermination de la population cible:**

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

#### **2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :**

##### **• Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires

- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

- **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

3. *La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (année 2020 et année de référence exclues) selon la formule suivante :*

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

4. *Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux «  $\Delta gi$  » suivants :*

Groupe de contreparties	$\Delta gi$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%

Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

#### 5. Application des taux de provisionnement standards « TPgi »

Les taux de provisionnement standards « TPgi » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TPgi
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutiques	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agence de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration «  $\Delta gi$  » et/ou des taux de provisionnement « TPgi » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

**6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :**

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP_{gi}$$

**7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.**

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

**3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

**3-3-4 Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| • Logiciels             | 33,3% |
| • Construction          | 5,0%  |
| • Matériel de transport | 20,0% |

- Mobilier et matériel de bureau 20,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### 3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangère, dans les comptes de résultat de l'exercice.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Banques	20 488 362	12 290 700
- Caisses	3 004	4 362
<b><u>Total</u></b>	<b>20 491 366</b>	<b>12 295 062</b>

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Créances de leasing	436 603 954	436 553 393
- Impayés	37 500 580	44 391 682
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 663 674)	(2 702 213)
- Produits à recevoir marge non facturer	109 884	401 293
- Créances sur contrats en instance de mise en force	498 510	1 535 008
- Créances radiées	184 066	392 751
<b><u>Total brut</u></b>	<b>472 277 570</b>	<b>480 616 164</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(9 235 318)	(12 484 213)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 961 880)	(21 381 143)
- Provisions additionnelles	(1 115 001)	(975 560)
- Provisions collectives	(4 000 278)	(3 273 996)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(392 751)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 806 219)	(4 833 357)
<b><u>Total des provisions et produits réservés</u></b>	<b>(36 515 412)</b>	<b>(43 553 670)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>435 762 157</b>	<b>437 062 495</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b><u>Solde au début de période</u></b>	<b>438 088 402</b>	<b>460 455 948</b>
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	233 189 820	206 556 450
- Relocations	4 446 173	4 477 367
- Consolidations	143 685	91 050
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(215 783 661)	(216 056 451)
- Remboursement anticipé de créances	(14 520 484)	(11 477 020)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(22 313)	(2 381)
- Relocations	(4 270 999)	(4 717 412)
- Radiations de créances	(4 168 158)	(1 239 148)
<b><u>Solde au 31 décembre 2022</u></b>	<b>437 102 465</b>	<b>438 088 403</b>

#### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b><u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u></b>	<b>511 623 064</b>	<b>504 603 964</b>
A recevoir dans moins d'un an	215 512 780	216 952 760
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	293 688 861	283 514 649
A recevoir dans plus de 5 ans	2 421 423	4 136 555
<b><u>Produits financiers non acquis (b)</u></b>	<b>91 412 335</b>	<b>87 344 770</b>
A recevoir dans moins d'un an	45 182 706	43 508 914
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	45 943 197	43 393 021
A recevoir dans plus de 5 ans	286 432	442 834
<b><u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u></b>	<b>420 210 729</b>	<b>417 259 194</b>

<b><u>Créances en instance de mise en force (2)</u></b>	<b>498 510</b>	<b>1 535 008</b>
<b><u>Créances échues (3)</u></b>	<b>1 355 249</b>	<b>1 113 143</b>
<b><u>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</u></b>	<b>319 820</b>	<b>713 759</b>
<b><u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u></b>	<b>14 718 157</b>	<b>17 467 298</b>
<b><u>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u></b>	<b>437 102 465</b>	<b>438 088 403</b>

**Analyse par secteur d'activité :**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Bâtiment et travaux publics	29 829 457	32 216 235
Industrie	60 198 724	61 889 264
Tourisme	8 320 110	9 186 143
Commerces et services	284 518 976	277 289 346
Agriculture	54 235 197	57 507 415
<b><u>Total</u></b>	<b>437 102 465</b>	<b>438 088 403</b>

**Analyse par type de matériel :**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Equipements	18 996 234	25 194 327
Matériel roulant	365 246 617	347 389 272
Matériel spécifique	26 756 035	34 884 568
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>410 998 886</b>	<b>407 468 167</b>
Immobilier	26 103 579	30 620 235
<b><u>Total</u></b>	<b>437 102 465</b>	<b>438 088 403</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	363 439 853	48 480 798	4 780 111	2 367 513	17 435 199	436 503 474
Impayés	2 837 491	7 996 045	1 990 115	2 224 364	22 452 566	37 500 581
Contrats en instance de mise en force	498 510					498 510
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>366 775 854</b>	<b>56 476 843</b>	<b>6 770 226</b>	<b>4 591 877</b>	<b>39 887 765</b>	<b>474 502 565</b>
Avances reçues (**)	(7 579 604)	(49 825)	(22 777)	(953)	(1 073 008)	(8 726 167)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>359 196 250</b>	<b>56 427 018</b>	<b>6 747 449</b>	<b>4 590 925</b>	<b>38 814 757</b>	<b>465 776 398</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>26 290 612</b>					<b>26 290 612</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>385 486 862</b>	<b>56 427 018</b>	<b>6 747 449</b>	<b>4 590 925</b>	<b>38 814 757</b>	<b>492 067 010</b>
Produits réservés			(432 469)	(427 933)	(3 945 817)	(4 806 219)
Provisions sur encours financiers			(9 716)	(62 053)	(9 163 550)	(9 235 318)
Provisions sur impayés			(390 960)	(953 729)	(15 617 191)	(16 961 880)
Provisions additionnelles					(1 115 001)	(1 115 001)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(833 144)</b>	<b>(1 443 715)</b>	<b>(29 841 559)</b>	<b>(32 118 418)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>385 486 862</b>	<b>56 427 018</b>	<b>5 914 304</b>	<b>3 147 210</b>	<b>8 973 198</b>	<b>459 948 592</b>

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022	1,37%	0,93%	7,89%
	10,19%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	12,20%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	12,35%	31,45%	76,88%
	64,04%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	65,75%		
---	--------	--	--

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 100 481 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Comptes des acheteurs factorés	10 525 233	12 064 570
- Effets à l'encaissement	707 422	378 619
- Intérêts échus et différés		
<b><u>Sous Total (A)</u></b>	<b>11 232 656</b>	<b>12 443 189</b>
- Provisions	(974 402)	(923 289)
- Agios réservés	(161 479)	(115 724)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b>(1 135 881)</b>	<b>(1 039 012)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>10 096 775</b>	<b>11 404 177</b>
<b>Comptes courants des adhérents</b>		
- Fonds de garantie	2 325 951	2 196 184
<b><u>Sous total (B)</u></b>	<b>2 325 951</b>	<b>2 196 184</b>
	-	
<b><u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u></b>	<b>8 906 705</b>	<b>10 247 005</b>

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 947 037	0			1 591 089	10 538 125
Valeurs à l'encaissement	707 422					707 422
Fonds de garantie (**)	(1 872 100)	0			(455 208)	(2 327 308)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>7 782 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 135 881</b>	<b>8 918 240</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>2 989 608</b>					<b>2 989 608</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>10 771 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 135 881</b>	<b>11 907 848</b>
Produits réservés					(161 479)	(161 479)
Provisions					(974 402)	(974 402)
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 135 881)</b>	<b>(1 135 881)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>10 771 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 771 967</b>

<b>Ratio des actifs non performants</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>9,54%</b>
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2022</b>	<b>9,54%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2021</b>	<b>7,27%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022</b>	<b>100,00%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021</b>	<b>100,00%</b>		

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 892

DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Titres SICAV	1 994 951	7 459 291
- Titres cotés	284 000	284 000
<b><u>Total brut</u></b>	<b>2 278 951</b>	<b>7 743 291</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)
<b><u>Total net</u></b>	<b>1 994 951</b>	<b>7 459 291</b>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur d'acquisition	Provision
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	19 265 927	18 450 795
Placement Assurance IDR	1 021 706	829 762
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(316 000)	-
<b><u>Total</u></b>	<b>20 148 033</b>	<b>19 456 957</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 19 265 928DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	1 625 069	319 300	14 344 378
Placements SICAV	0	0	0	0	0	251 285	0	0	0	0	0	251 285
Placements												
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponibles	-82	0	73 182	120 628	49 117	219 801	600 483	564 130	449 932	900 527	1 692 547	4 670 265
<b>Total des emplois</b>	<b>799 918</b>	<b>0</b>	<b>1 673 182</b>	<b>2 120 628</b>	<b>849 117</b>	<b>2 071 085</b>	<b>2 600 483</b>	<b>2 564 138</b>	<b>2 049 932</b>	<b>2 525 597</b>	<b>2 011 847</b>	<b>19 265 927</b>
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	20 000 000
Excédents antérieurs	-200 000	0	108 224	170 269	28 338	79 888	128 442	90 709	37 084	7 926	0	450 879
Excédent de l'exercice	-81,805	0	-8 093	-17 584	-7 952	-7 903	-27 412	-25 616	19 120	25 862	14 836	-34 824
Retenues à la source (dividendes)	0	0	0	-1 500	-600	-900	0	0	0	0	0	-3 000
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	-4	0	0	-547	-954	-6 272	-8 191	-2 989	-18 958
Restitution partie du Fond	0	0	-426 948	-530 553	-170 669	0	0	0	0	0	0	-1 128 170
Clôtures fonds gérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des ressources</b>	<b>799 918</b>	<b>0</b>	<b>1 673 182</b>	<b>2 120 628</b>	<b>849 117</b>	<b>2 071 085</b>	<b>2 600 483</b>	<b>2 564 138</b>	<b>2 049 932</b>	<b>2 525 597</b>	<b>2 011 847</b>	<b>19 265 927</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	
Dividendes	0	0	24 645	13 479	3 675	12 496	0	0	0	0	0	54 294
Produits (INTERETS)/ tombés EO	0	0	0	7 500	3 000	4 500	0	0	0	0	0	15 000
Plus values latentes	0	0	0	0	0	1 552	0	0	0	0	0	1 552
Plus values réaliser	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	0	0	2	20	0	-	2 734	4 772	31 360	40 953	14 946	94 788
Moins values latentes	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
Moins values réaliser	0	0	-12 756	-6 977	-1 902	0	0	0	0	0	0	-21 635
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	-82	0	-19 984	-31 607	-12 725	-26 451	-30 146	-30 388	-12 240	-15 092	-110	-178 823
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>-82</b>	<b>0</b>	<b>-8 093</b>	<b>-17 584</b>	<b>-7 952</b>	<b>-7 903</b>	<b>-27 412</b>	<b>-25 616</b>	<b>19 120</b>	<b>25 862</b>	<b>14 836</b>	<b>-34 824</b>

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2022, cette rubrique totalisant 4 443 543 DT contre 4 790 373 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

### TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,33%	813 788	78 223	0	892 010	558 110	182 906	-	741 017	-	150 994
Logiciels en cours(*)	-	39 883	17 500	-19 883	37 500	-	-	-	-	-	37 500
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>853 670</b>	<b>95 723</b>	<b>-19 883</b>	<b>929 510</b>	<b>558 110</b>	<b>182 906</b>	<b>0</b>	<b>741 017</b>	<b>0</b>	<b>188 494</b>
Terrain	-	1 595 992	0	-	1 595 992	0	-	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 713 755	218 664	0	2 932 419	0	1 440 857
Matériel de transport	20,00%	436 484	0	-118 620	317 864	373 828	23 795	-110 107	287 516	0	30 348
Installations générales	10,00%	1 212 443	232251	0	1 444 695	778 431	96 551	0	874 982	0	569 712
Mobilier de bureau	20,00%	212 036	14236	0	226 272	181 460	15 224	0	196 684	0	29 588
Matériel informatique	33,30%	399 173	42352	0	441 525	354 807	37 912	0	392 719	0	48 806
Matériel de transport à statut juridique particulier(**)	20,00%	444 742	67539	-35 980	476 301	83 416	131 923	-35 980	179 359	0	296 942
Immobilisations hors exploitation(***)		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	36 440	-	87 295	0	0	0	0	0	87 295
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>9 280 509</b>	<b>392 818</b>	<b>-154 600</b>	<b>9 518 727</b>	<b>4 485 696</b>	<b>524 069</b>	<b>-146 087</b>	<b>4 863 677</b>	<b>400 000</b>	<b>4 255 049</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>10 134 179</b>	<b>488 541</b>	<b>-174 483</b>	<b>10 448 237</b>	<b>5 043 806</b>	<b>706 975</b>	<b>-146 087</b>	<b>5 604 694</b>	<b>400 000</b>	<b>4 443 543</b>

(\*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2022 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2022.

En 2022 une immobilisation en cours a été reclassée en immobilisation pour 20 KDT suite au PV de réception signé.

(\*\*) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport a statut juridique particulier au 31-12-2022							
Date d'acquisition	Contrat N°	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a -1ans/loyer	Emprunt/reste loyer
01/02/2021	LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	64 266	5 355
01/12/2021	LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	54 564
01/12/2021	LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	34 697
01/12/2021	LM01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	16 038
20/07/2022	LM01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 040	20/06/2025	24 742	37 113
<b>Total</b>				<b>476 301</b>		<b>189 351</b>	<b>147 767</b>

(\*\*\*) En référence à la note 8 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156 KDT au 31/12/2022, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 400 KD.

#### **NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Frais d'émission des emprunts	859 795	809 899
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	29 759	30 226
- Avances et acomptes au personnel	1 934 650	1 054 218
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	87 416	-
- Etat, crédit de IS	1 292	-
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 393 254	1 421 038
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	408 467	422 451
- Produits à recevoir	101 935	128 819
- Compte d'attente	443 789	442 656
- Charges constatées d'avance	158 081	175 051
<b><u>Total brut</u></b>	<b>5 913 878</b>	<b>4 979 798</b>
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<b><u>Total net</u></b>	<b>5 475 507</b>	<b>4 541 427</b>

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				comptable
		Début de période	Addition	reclassement	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	reclassement	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	-	-	55 125	55 125	-	-	55 125	-
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	3 612 491	526 605		4 139 096	2 802 590	476 710	-	3 279 300	859 795
<b>TOTAUX</b>		<b>3 667 616</b>	<b>526 605</b>	<b>-</b>	<b>4 194 221</b>	<b>2 857 715</b>	<b>476 710</b>		<b>3 334 425</b>	<b>859 795</b>

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

#### NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Banques, découverts	426	569
<b><u>Total</u></b>	<b>426</b>	<b>569</b>

#### NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 726 167	8 900 183
<b><u>Total</u></b>	<b>8 726 167</b>	<b>8 900 183</b>

### NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales (1)	235 850 430	233 266 877
- Banques étrangères (2)	24 772 929	40 447 384
- Emprunts obligataires(3)	75 334 000	78 366 400
- Certificats de Leasing (4)	21 500 000	10 000 000
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	4 000 000
- Crédits de leasing (4)	296 942	361 326
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>361 754 301</b>	<b>366 441 987</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 314 369	993 604
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 055 071	1 724 774
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 346 705	2 748 666
- Intérêts courus sur certificats de leasing	44 369	20 556
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	35 374
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>4 795 888</b>	<b>5 522 974</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>366 550 189</b>	<b>371 964 961</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	-	-	-	-	<b>233 266 877</b>	<b>205 000 000</b>	<b>202 416 447</b>	<b>235 850 430</b>	<b>127 796 228</b>	<b>108 054 202</b>
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	250 000	0	250 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	500 000	0	500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	500 000	0	500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	263 157	0	263 157	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	263 174	0	263 174	0	0	0
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 000 000	0	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 157 905	0	2 105 260	1 052 645	0	1 052 645
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	7 500 000	0	3 000 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	5 789 480	0	2 105 260	3 684 220	1 578 960	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>9,00%</u>	3 055 561	0	1 111 108	1 944 453	833 345	1 111 108
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	9 900 000	0	2 200 000	7 700 000	5 500 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	9 500 000	0	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	9 500 000	0	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	10 000 000	0	2 105 260	7 894 740	5 789 480	2 105 260

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	<u>8,50%</u>	19 000 000	0	6 333 332	12 666 668	6 333 336	6 333 332
ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>8,25%</u>	0	15 000 000	2 250 000	12 750 000	9 750 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>8,26%</u>	0	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	<u>8,26%</u>	0	1 000 000	100 000	900 000	700 000	200 000
ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	<u>8,60%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	<u>9,27%</u>	0	19 000 000	0	19 000 000	15 000 000	4 000 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+1%)				25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>					<b>127 179 277</b>	<b>150 000 000</b>	<b>138 586 551</b>	<b>138 592 726</b>	<b>72 485 121</b>	<b>66 107 605</b>

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	12 000 000	0	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 705 882	0	1 176 471	3 529 412	2 352 941	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	0	15 000 000	750 000	14 250 000	11 250 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 737	2 105 263
<b>TOTAL BIAT</b>					<b>21 705 882</b>	<b>25 000 000</b>	<b>9 926 471</b>	<b>36 779 412</b>	<b>27 497 678</b>	<b>9 281 734</b>

AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	0		0	0	0	0
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	353 566		353 566	0	0	0
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	233 537		233 537	0	0	0
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	488 351		488 351	0	0	0
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,43%</u>	922 200		438 672	483 528	0	483 528
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,48%</u>	421 053		210 526	210 526	0	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	842 105		421 053	421 053	0	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	5 210 526		1 894 737	3 315 789	1 421 053	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	6 666 667		3 333 333	3 333 333	0	3 333 333
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	0	5 000 000	789 474	4 210 526	3 157 895	1 052 632
<b>TOTAL AMEN BANK</b>					<b>20 738 005</b>	<b>5 000 000</b>	<b>9 363 249</b>	<b>16 374 755</b>	<b>7 778 947</b>	<b>8 595 808</b>
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	0	0	0	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	150 000	0	150 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	785 690	0	285 720	499 970	214 250	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	600 000	0	600 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 250 000	0	1 000 000	250 000	0	250 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 000 000	0	400 000	600 000	200 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	750 000	0	300 000	450 000	150 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	833 328	0	333 336	499 992	166 656	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL BT</b>					<b>16 369 018</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 569 056</b>	<b>14 799 962</b>	<b>9 230 906</b>	<b>5 569 056</b>
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	300 000		300 000	0	0	0
<b>TOTAL BTL</b>					<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	0	0	0	0	0	0
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	0	0	0	0	0	0
ABC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 21/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 22/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
ABC 22/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>					<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
BH 15/01	500000	DT	7ANS	TMM+2%	440566	0	440566	0	0	0

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BH 15/02	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	285 714	0	285 714	0	0	0
BH 15/03	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	428 571	0	428 571	0	0	0
BH 16/01	3000000	DT	7ANS	TMM+2%	642 857	0	428 571	214 286	0	214 286
BH 16/02	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	500 000	0	285 714	214 286	0	214 286
BH 17/01	5000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 785 714	0	714 286	1 071 429	357 143	714 286
BH 17/02	5000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 142 857	0	714 286	1 428 571	714 286	714 286
BH 18/01	10000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	4 999 998	0	1 428 572	3 571 426	2 142 854	1 428 572
BH 19/01	5000000	DT	7ANS	TMM+2,5%	3 392 861	0	714 284	2 678 577	1 964 293	714 284
BH 21/01	5000000	DT	1 AN	TMM+1%	3 055 556	0	3 055 556	0	0	0
<b>TOTAL BH</b>					<b>17 674 695</b>	<b>0</b>	<b>8 496 120</b>	<b>9 178 575</b>	<b>5 178 576</b>	<b>3 999 999</b>
ATB 16/01	2000000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	0	0	0	0	0	0
ATB 17/01	2000000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	300 000	0	300 000	0	0	0
ATB 21/01	10000000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>	9 000 000	0	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
<b>TOTAL ATB</b>					<b>9 300 000</b>	<b>0</b>	<b>2 300 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
QNB	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3,25%	0	0	0	0	0	0
QNB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	9,27%	0	5 000 000	1 875 000	3 125 000	625 000	2 500 000
<b>TOTAL QNB</b>					<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 875 000</b>	<b>3 125 000</b>	<b>625 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>TOTAL WIFAK BANK</b>	<b>10 000 000</b>				<b>10 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					<b>40 447 384</b>	<b>0</b>	<b>15 674 455</b>	<b>24 772 929</b>	<b>9 862 222</b>	<b>14 910 706</b>
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	674 789	0	674 789	0	0	0
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	266 991	0	177 994	88 997	0	88 997
<b>TOTAL BAD</b>					<b>941 780</b>	<b>0</b>	<b>852 783</b>	<b>88 997</b>	<b>0</b>	<b>88 997</b>
	-	-		-		-				-
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	0	0	0	0	0	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	9 641 330	0	4 820 668	4 820 662	0	4 820 662
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>	19 724 444	0	4 931 111	14 793 333	9 862 222	4 931 111
<b>TOTAL SANAD</b>					<b>29 365 775</b>	<b>0</b>	<b>9 751 779</b>	<b>19 613 995</b>	<b>9 862 222</b>	<b>9 751 773</b>
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	4 362 672	0	2 181 331	2 181 341	0	2 181 341
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>	5 777 157	0	2 888 562	2 888 596	0	2 888 596
<b>TOTAL GGF</b>					<b>10 139 829</b>	<b>0</b>	<b>5 069 893</b>	<b>5 069 937</b>	<b>0</b>	<b>5 069 936</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>					<b>273 714 261</b>	<b>205 000 000</b>	<b>218 090 903</b>	<b>260 623 359</b>	<b>137 658 451</b>	<b>122 964 908</b>

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	3 583 600		3 583 600	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	8 860 000		4 430 000	4 430 000	0	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	2 848 000		2 848 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	9 456 000		3 152 000	6 304 000	3 152 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	1 218 800	0	1 218 800	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	2 400 000	0	800 000	1 600 000	800 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	672 000	0	336 000	336 000	0	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	7 328 000	0	3 664 000	3 664 000	0	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	0	0	1 740 000	3 480 000	1 740 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	5 220 000		2 260 000	4 520 000	2 260 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	6 780 000		6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	<u>10,00%</u>	24 000 000	28 088 000	0	28 088 000	22 470 400	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	1 912 000	0	1 912 000	1 529 600	382 400
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>78 366 400</b>	<b>30 000 000</b>	<b>33 032 400</b>	<b>75 334 000</b>	<b>45 952 000</b>	<b>29 382 000</b>

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>Certificats de Leasing</b>										
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				10 000 000	15 000 000	3 500 000	21 500 000	12 750 000	8 750 000
<b>Certificats de dépôt</b>										
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000	0	0	4 000 000	0	4 000 000
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01568490</b>					117 915	0	52 648	65 267	5 351	59 915
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01590370</b>					139 209	0	41 233	97 976	51 773	46 203
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01591450</b>					70 131	5 500	19 221	56 411	32 329	24 082
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01591850</b>					34 070	0	10 036	24 035	12 731	11 303
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01603300</b>					0	62 039	8 786	53 253	33 935	19 318
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>14 361 326</b>	<b>15 067 539</b>	<b>3 631 923</b>	<b>25 796 942</b>	<b>12 886 120</b>	<b>12 910 822</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>366 441 987</b>	<b>250 067 539</b>	<b>254 755 226</b>	<b>361 754 301</b>	<b>196 496 571</b>	<b>165 257 731</b>

## NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Factures d'achats	4 676 248	3 730 638
- Effets à payer	42 570 591	38 705 060
<b>Total</b>	<b>47 246 839</b>	<b>42 435 697</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	211 739	280 149
- Etat, retenues sur salaires	183 458	171 706
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	408 913	293 955
- Etat, impôts sur les bénéficiaires	773 823	2 677 564
- Contribution conjoncturelle	353 116	311 850
- Etat, autres impôts et taxes à payer	247 965	229 487
- Etat, TVA à payer	-	1 048 219
- Etat, TCL à payer	19 446	19 097
- CC ASSOCIER	942	713
- C.N.S.S	476 005	371 169
- CAVIS	93 407	61 525
- Autres comptes créditeurs	15 774	12 707
- Remboursement assurance groupe	21 673	9 179
- Remboursement assurance vie	2 102	1 502
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	886 410	763 125
- Compte d'attente	302 716	286 166
- Caisse de compensation	6 283	5 694
- Produits constatés d'avance	187 834	185 582
- Prestataires de services	105 502	143 102
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 518 058	1 230 245
- Provisions pour départ à la retraite (*)	1 221 543	829 762
<b>Total</b>	<b>7 110 836</b>	<b>9 006 621</b>

(\*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres: salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	20 000 000	18 000 000
- Réserve pour fonds social	162 102	102 238
- Effets des modifications comptables	-	1 890 629
- Résultats reportés	6 553 329	3 203 838
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b>58 965 431</b>	<b>55 446 704</b>
Résultat de l'exercice	7 486 494	7 058 863
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b>66 451 925</b>	<b>62 505 568</b>
<b><u>Résultat par action:</u></b>		
Résultat de la période (1)	7 486 494	7 058 863
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
<b><u>Résultat par action (1) / (2)</u></b>	<b>2,72</b>	<b>2,57</b>

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES****TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Modification comptable	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568
Affectation par l'A.G.O		-		2 000 000	300 000	(1 890 629)	6 649 492	(7 058 863)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021							(3 300 000)		(3 300 000)
Prélèvement sur fonds social					(240 136)				(240 136)
Résultat au 31/12/2022						-		7 486 494	7 486 494
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>162 102</b>	<b>-</b>	<b>6 553 329</b>	<b>7 486 494</b>	<b>66 451 925</b>

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts conventionnels	55 708 503	55 820 128
Intérêts intercalaires	3 418	2 062
Intérêts de retard	2 734 677	1 813 394
marge non facturer	(291 409)	(480 635)
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>58 155 188</b>	<b>57 154 949</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 908 727)	(1 500 339)
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	999 724	885 284
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(909 004)</b>	<b>(615 055)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>57 246 185</b>	<b>56 539 893</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Commissions de factoring	452 096	339 061
Intérêts de financement	1 703 349	1 403 351
<b><u>Total revenus de factoring</u></b>	<b>2 155 445</b>	<b>1 742 412</b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	693 941	557 599
- Frais divers sur dossiers	1 788 101	1 930 487
- Autres produits d'exploitation	6 656	2 871
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>2 488 698</b>	<b>2 490 957</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 251 799	5 908 711
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	23 786 765	21 466 701
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 029 039	4 583 793
- Autres charges financières et assimilés	53 168	227 606
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	476 710	689 748
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	171 125	-
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>31 768 606</b>	<b>32 876 559</b>
- Intérêts des comptes courants	342 388	5 836
- Intérêts sur opérations de financement	453 658	476 165
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>796 046</b>	<b>482 001</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>32 564 652</b>	<b>33 358 560</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes sur titres SICAV	106 762	55 751
- Plus values sur cession de titres SICAV	188 527	289 541
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 755	1 487
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV(*)	(21 635)	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	(4 400)	(73 943)
- Revenus des certificats de dépôt	70 547	355 213
- Intérêts sur emprunts obligataires	13 094	41 324
- Intérêts des comptes courants	141 942	152 725
<b><u>Total</u></b>	<b>496 592</b>	<b>822 099</b>

(\*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Salaires et compléments de salaires	7 459 611	6 454 361
- Rémunérations du personnel détaché	712 037	673 323
- Charges connexes aux salaires	28 149	95 208
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 504 516	1 221 742
- Autres charges sociales	242 617	201 753
- Assurance IDR	391 781	829 762
- Transfert de charges	(31 731)	(18 644)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	-	(336 378)
<b><u>Total</u></b>	<b>10 306 980</b>	<b>9 121 128</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Achat de matières et fournitures	245 097	182 539
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>245 097</b>	<b>182 539</b>
- Sous-traitance générale		
- Locations	138 873	125 021
- Charges locatives et de copropriété	47 897	46 152
- Entretien et réparations	128 868	135 904
- Primes d'assurances	335 074	292 858
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	3 922	7 770
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>654 634</b>	<b>607 706</b>
- Formations	75 934	73 024
- Personnel extérieur à l'entreprise	140	13 175
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	740 356	695 188
- Publicités, publications, relations publiques	447 526	338 639
- Don Etat	0	773 000
- Transports	87 207	73 769
- Déplacements, missions et réceptions	46 993	16 594
- Frais postaux et de télécommunications	114 425	118 559
- Services bancaires et assimilés	132 267	154 068
- Documentations	3 932	2 917
- Transfert de charges		
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>1 648 780</b>	<b>2 258 934</b>
- Jetons de présence	100 000	100 000

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>137 500</b>	<b>137 500</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	234 360	198 035
- T.C.L	218 154	221 856
- Droits d'enregistrement et de timbres	56 456	86 910
- Autres impôts et taxes	6 144	10 983
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>515 114</b>	<b>517 782</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>3 201 125</b>	<b>3 704 460</b>

#### NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	182 907	158 944
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	524 068	428 011
<b><u>Total</u></b>	<b>706 975</b>	<b>586 955</b>

#### NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 831 287	6 903 292
- Dotations aux provisions collectives	726 282	6 598
- Reprises de provisions sur dépréciation des créances (*)	(14 360 004)	(6 014 801)
- Créances radiées	11 559 264	3 666 375
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(936 141)	(351 489)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	104 053	140 924
- Encaissement sur créances radiées	(37 990)	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>3 886 751</b>	<b>4 350 899</b>

(\*) dont une reprise de 10 505 733 DT constatée suite à l'effet de la radiation des créances réalisée durant l'exercice 2022

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	518 000	19 766
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	316 000	106 480
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(230 187)	0
<b><u>Total</u></b>	<b>703 813</b>	<b>226 246</b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	117 156	140 432
- Revenus des immeubles	68 152	64 971
- Apurement de comptes	286 558	136 274
<b><u>Total</u></b>	<b>471 866</b>	<b>341 676</b>

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Autres	8 889	950
<b><u>Total</u></b>	<b>8 889</b>	<b>950</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b><u>Bénéfice comptable</u></b>	<b>10 946 856</b>	<b>9 925 534</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 647 569	6 941 729
- Dotations aux provisions collectives	726 282	6 598
- Dotations aux provisions additionnelles	287 771	102 487
- Dotations aux provisions pour risques divers	619 180	226 246
- Frais de mission excédentaires	5 000	-
- Provisions sur titres de participations	316 000	-
- Plus value latente sur titres SICAV 2021	1 487	69 000
- Moins value latentes sur titres	0	1 235
- Abandon de créances	117 372	-
- Pertes non déductibles	8 857	944
- Contribution sociale et solidaire	17 486	-
<b>A déduire</b>		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	-	336 378
- Reprises sur provisions additionnelles	140 000	-
- Dividendes	63 114	77 801
- Plus value latentes sur titres	0	1 487
- Moins values latentes sur titres SICAV 2021	1 235	-
- Produits de capitaux mobiliers ayant supportés une RS libératoire	-	355 213
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>19 489 511</b>	<b>16 502 894</b>
Provisions pour créances douteuses	7 661 622	7 050 814
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	106 480
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>11 827 888</b>	<b>9 345 600</b>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	3 000 000	2 000 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>8 827 889</b>	<b>7 345 600</b>
<b><u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u></b>	<b>3 089 761</b>	<b>2 570 960</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 313 864	722 975
- Retenues à la source	2 074	7 525
<b><u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u></b>	<b>773 823</b>	<b>1 840 460</b>
<b><u>Contribution conjoncturelle</u></b>		<b>45 903</b>
<b><u>CSS</u></b>	<b>353 116</b>	<b>220 368</b>
<b><u>Retenues à la source libératoires</u></b>		<b>75 341</b>

## NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	44 391 682	40 716 484
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(37 500 580)	(44 391 682)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 900 183)	(8 575 130)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 726 167	8 900 183
- Créances radiées en début de période	392 751	434 846
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(392 751)
- Plus ou moins values sur relocation	(175 174)	240 045
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 702 213)	(3 006 291)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 663 674	2 702 213
- Produit à recevoir en début de période	401 293	881 928
-Produit à recevoir en fin de période	(109 884)	(401 293)
- TVA collectée	46 127 384	46 081 182
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	27 784	(51 899)
- Loyers encaissés	271 495 581	271 878 641
- Intérêts de retard	2 734 677	1 813 394
-marge non facturer	(291 409)	(480 635)
- Créances virées en Pertes	(11 559 264)	(3 666 375)
- Encours financiers virées en pertes	4 168 158	1 239 148
- Commissions encourues	(532 745)	(616 400)
- Remboursement des valeurs résiduelles	22 313	2 381
- Encaissement sur créances radiées	(37 990)	0
- Consolidations	(143 685)	(91 050)
- Remboursements anticipés	14 520 484	11 477 020
- Produits sur Cessions anticipées	693 941	557 599
- Autres produits d'exploitation	1 794 757	1 933 358
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>336 023 454</b>	<b>327 184 914</b>

#### NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	10 247 005	11 306 847
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(8 906 705)	(10 247 005)
- Produits constatés d'avance en début de période	(185 582)	(235 097)
- Produits constatés d'avance en fin de période	187 834	185 582
- Revenus du factoring	2 155 445	1 742 412
- Variations des agios réservés	45 756	(2 139)
- Financement des adhérents	57 699 064	45 586 740
- TVA collectée	84 533	64 015
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u></b>	<b>61 327 351</b>	<b>48 401 355</b>

#### NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
----------------	-------------------	-------------------

- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	42 435 697	45 513 514
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(47 246 839)	(42 435 697)
- Fournisseurs, avances en début de période	(30 226)	(45 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	29 760	30 226
- Investissements pour financement de contrats de leasing	233 189 820	206 556 450
- TVA sur Investissements	36 272 451	31 824 867
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>264 650 665</b>	<b>241 444 149</b>

### NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(1 418 771)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(1 057 228)	(981 116)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 937 660	1 057 228
- Charges constatées d'avance en début de période	(175 051)	(281 490)
- Charges constatées d'avance en fin de période	158 080	175 051
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	280 149	224 068
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(211 739)	(280 149)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	171 706	125 721
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(183 458)	(171 706)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	293 955	462 825
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(408 913)	(293 955)
- C.N.S.S en début de période	371 169	320 773
- C.N.S.S en fin de période	(476 005)	(371 169)
- CAVIS en début de période	61 525	44 008
- CAVIS en fin de période	(93 407)	(61 525)
- Diverses Charges à payer en début de période	763 125	906 613
- Diverses Charges à payer en fin de période	(886 410)	(763 125)
- TVA, payées sur biens et services	748 099	659 921
- Charges de personnel	9 421 815	8 627 744
- Autres charges d'exploitation	3 201 125	3 704 460
- Impôts et taxes	(515 115)	(517 782)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>	<b>13 401 080</b>	<b>11 625 032</b>

### NOTE 34 : INTERETS PAYES

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Frais d'émission des emprunts	526 605	75 794

- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 748 666	4 175 269
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 346 705)	(2 748 666)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	993 604	1 745 624
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 314 369)	(993 604)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 724 774	2 294 107
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 055 071)	(1 724 774)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	20 556	0
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(44 369)	(20 556)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	35 374	87 624
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(35 374)	(35 374)
- Charges financières	32 564 652	33 358 560
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(476 710)	(689 748)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b>33 341 632</b>	<b>35 524 256</b>

### NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en début de période	2 677 564	27 118
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en fin de période	(773 823)	(2 677 564)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	229 487	150 886
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(247 965)	(229 487)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	5 694	4 635
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(6 283)	(5 694)
- Etat, TVA à payer en début de période	0	0
- Etat, Tva à payer en fin de période	0	0
- Etat, TCL à payer en début de période	19 097	20 839
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 446)	(19 097)
- Contributions conjoncturelles en début de période	311 850	68 855
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(353 116)	(311 850)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	0	(10 031)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libérateur)	1 292	0
- Etat, report TVA	87 416	0
- TVA payées	11 110 559	12 827 036
- Impôts et taxes	515 115	517 782
- Contribution conjoncturelle	370 602	266 271
- Impôts sur les bénéfiques	3 089 761	2 646 302
<b><u>Impôts et taxes payés</u></b>	<b>17 017 802</b>	<b>13 276 002</b>

### NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Placements en titres en début de période	7 743 291	32 745 198
- Placements en titres en fin de période	(2 278 951)	(7 743 291)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(10 680)	(22 061)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	23 775	10 680

- Produits à recevoir des tiers en début de période	128 819	209 527
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(101 935)	(128 819)
- Autres comptes débiteurs en début de période	423 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(409 856)	(423 840)
- Comptes d'attente en début de période	156 490	(257 542)
- Comptes d'attente en fin de période	(141 073)	(156 490)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(13 419)	(26 040)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	16 716	13 419
- Prestataires en début de période	(143 102)	(128 159)
- Prestataires en fin de période	105 502	143 102
- Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	1 681 459	840 582
- Autres gains ordinaires	371 398	201 245
- Autres pertes ordinaires	(8 889)	(950)
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>	<b>7 543 385</b>	<b>25 657 500</b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	75 840	104 798
- Investissements en Immobilisations corporelles	392 818	1 196 874
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>468 658</b>	<b>1 301 671</b>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	8 514	(1 328)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	100 468	140 432
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>108 982</b>	<b>139 103</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	2 500 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 500 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes et tantièmes	3 300 000	0
- Prélèvement sur fonds social	240 136	133 716
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>3 540 136</b>	<b>133 716</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Banques	20 488 362	12 290 700
- Caisses	3 004	4 362
- Banques, découverts	(426)	(569)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>	<b>20 490 940</b>	<b>12 294 493</b>

## **NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **A-Engagements donnés :**

#### **A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

- **Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2022 à 26 290 612 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

- **Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 989 608 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

#### **A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 56 875 195DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2022.

### **B- Engagements reçus :**

#### **B-1- Garanties Reçues**

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2022 à 49 184 783 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 91 412 335DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

## C- Engagements réciproques :

### C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 28 500 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
AMEN BANK	10 000 000
AL BARAKA BANK	18 500 000
<b>Total</b>	<b>28 500 000</b>

## 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

### 43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari Assurances** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

### 43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2022, se présentent comme suit :

## **1- Transactions réalisées avec Attijari Bank**

### **1-1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 KDT HTVA

### **1-2 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

0Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 KDT HTVA.

### **1-3 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2022, la charge y afférente s'élève 712 KDT HTVA.

### **1-4 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 376 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 KDT.

## **2- Transactions réalisées avec Attijari Sicar**

### **2-1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

### **2-2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

### **2-3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

### **2-4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

### **2-5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 K DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

## **2-6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

## **2-7 FCR Attijari Leasing 8**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA

## **2-8 FCR Attijari Leasing 9**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

## **2-9 FCR Attijari Leasing 10**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA.

## **2-10 FCR Attijari Leasing 11**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 9 KDT HTVA.

## **2-11 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 35 790 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2022, à 2 KDT.

## **3- Transactions avec Attijari Finances Tunisie**

### **3-1 Contrat de location d'immeuble**

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à 68 KDT HTVA.

### **3-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2022**

Attijari Leasing a signé, le 30 décembre 2021, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence ;
- L'envoi au Conseil du marché Financier ;
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :

- 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2022-1 »
- 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence

Honoraires de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 KDT HTVA

### **3-3 Valorisation de portefeuille titres de participation (Fonds gérés)**

Le 26 décembre 2022 ,Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés).

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission ;
- Attijari finance procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance des honoraires forfaitaires de 10 KDT (HTVA)

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 10 KDT HTVA

### **3-4 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2022, à 69 KDT.

#### **4- Transactions avec Attijari Intermédiation**

##### **4-1 Convention de tenue de compte**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 KDT HTVA.

##### **5- Transactions avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

##### **6- Emprunts et certificats de dépôt**

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

*Montants en KDT*

<b>Etablissements</b>	<b>Solde Début</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Solde Fin</b>
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	0	0	4 000
<b>Total</b>	<b>131 179</b>	<b>150 000</b>	<b>138 587</b>	<b>142 592</b>

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 KDT

##### **7- Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing**

###### **7.1 - La société « Civile Immobilière El Hamd »**

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 001 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.

###### **7.2- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »**

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 117 155 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 37 356 DT.

### 7.3 - La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 682 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.

#### 8- Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages	264 980	56 273	137 500	137 500

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 56 637DT, un salaire brut de 208 343 DT

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

#### NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 février 2023.

En date du 24 février 2023, la BCT a publié la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 portant modification de la méthodologie de calcul des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La présente circulaire entre en vigueur à compter de sa date de publication et ses dispositions s'appliquent à l'exercice 2022 et les exercices ultérieurs.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 726 282 DT au titre de l'exercice 2022.

**Attijari Leasing**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **66 452 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 486 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**4.1 La prise en compte des revenus de leasing**

➤ **Risque identifié**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à 57 246 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (87%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 887 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

## ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 Février 2023.

## 5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2023

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**AMC Ernst & Young**

**Borhen CHEBBI**

**Noureddine HAJJI**

**Attijari Leasing**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

### **A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 11* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
  - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
  - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
  
- Une commission de performance égale à :
  - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 9 KDT HTVA.

### **A-2 Valorisation de portefeuille titres de participation (Fonds gérés) avec Attijari Finance**

Le 26 décembre 2022, Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés)

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission ;
- Attijari finance procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance des honoraires forfaitaires de 10 KDT (HTVA)

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 10 KDT HTVA

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

### **B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank**

#### **B-1-1 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 KDT HTVA.

#### **B-1-2 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2022 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 712 KDT HTVA.

#### **B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 KDT HTVA

### **B-1-4 Contrats de leasing**

Attijari Bank à conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière,. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 KDT.

### **B-2 Convention avec Attijari Intermédiation**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

### **B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie**

#### ***B-3-1 Contrat de location d'immeuble***

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à 68 KDT HTVA.

### **B-3-2 Contrats de leasing**

Attijari Finance a conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 69 KDT.

### **B-3-3 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2022**

Attijari Leasing a signé, le 30 décembre 2021, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence
- L'envoi au Conseil du marché Financier
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du Conseil de marché financier

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :
  - 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2022-1 »
  - 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- Honoraires de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 KDT HTVA

## **B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

### **B-4-1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

### **B-4-2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;

- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

#### **B-4-3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

#### **B-4-4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

#### **B-4-5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

#### **B-4-6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;

- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,2 KDT HTVA.

#### ***B-4-7 FCR Attijari Leasing 8***

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

#### ***B-4-8 FCR Attijari Leasing 9***

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

#### ***B-4-9 FCR Attijari Leasing 10***

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA.

#### **B-4-10 Contrats de leasing**

Attijari Sicar a conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 2 KDT.

#### **B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

#### **B-6 Emprunts et certificats de dépôt**

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

<b>Etablissements</b>	<b>Solde Début</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Solde Fin</b>
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	-	-	4 000
<b>Total</b>	<b>131 179</b>	<b>150 000</b>	<b>138 587</b>	<b>142 592</b>

*Montants en KDT*

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 KDT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantage à court terme	264 980	56 273	137 500	137 500

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 56 637 DT, soit un salaire brut de 208 343 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2023

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine HAJJI**